

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS176

présenté par
Mme Six et Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement formulant des propositions destinées à valoriser les enseignantes des filières technologiques et professionnelles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

De la même manière que la composition des filières technologiques et professionnelles sont essentiellement composées d'hommes, le corps enseignant dans ces mêmes filières est tout aussi dépourvu de femmes.

C'est pourquoi cet amendement propose que le Gouvernement remette un rapport sur les moyens dont nous pourrions disposer pour valoriser les enseignantes de ces filières pour lesquelles il nous faut assurer la mixité.